

Extrait du registre aux délibérations

du Conseil Communal de PUTSCHEID

Séance du 15 décembre 2017

Date de l'annonce publique de la séance: 07 décembre 2017

Date de la convocation des conseillers : 07 décembre 2017

Présents: MM. Roger Zanter, bourgmestre;
Conny Hermes-Kanivé, Fabienne Sinnes-Huberty, échevines
Jacobs Nico, Birchen Carlo, Greischer Bernard, Sylvain Feidert, Junk Christian, Schleich Marc, conseillers ;

Jean Trausch, secrétaire communal ;

Absents: MM. ./.

No: 2

Objet: Fixation d'un tarif pour l'utilisation de la salle des fêtes à Bivels

Le Conseil Communal,

Revu la délibération en date du 06 juin 2016 aux termes de laquelle le conseil communal a fixé les tarifs de location des salles des fêtes situées à Weiler, Merscheid, Putscheid, Stolzembourg et Gralingen ;

Sachant qu'en 2013 la commune a construit aux abords du gîte rural une nouvelle salle de fêtes pour le village de Bivels et dont la gérance et la location a été entretemps prise en charge par l'association « Bivelser Duerffrënn asbl » ;

Attendu que les édiles communaux ont exprimé le désir de donner en location les salles de fêtes communales d'une manière uniforme et de préférence sous la régie de l'administration communale;

Vu le règlement d'ordre intérieur relatif aux règles d'utilisation des salles des fêtes de la commune de Putscheid adopté par les membres du conseil communal dans la séance du 06 mai 2010 ;

Considérant qu'il échet de fixer également un tarif pour la location de la salle des fêtes (Grillhaischen) à Bivels

Vu les articles 99 et 107 de la constitution;

Vu les articles 29 et 106 de la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Vu la proposition du collège échevinal;

Après discussion;

à l'unanimité des voix d é c i d e

de fixer les tarifs pour l'utilisation de la salle des fêtes à Bivels, dénommée « Grillhaischen » comme suit :

Article 1.-

TARIFS

Le tarif de location pour la salle des fêtes avec cuisine et porcelaine à Bivels (Grillhaischen) est fixé à 125.- euro par journée d'utilisation.
La caution à déposer avant la location s'élève à 250.- euro..

Article 2.-

GRATUITE

- manifestations organisées au profit exclusif d'œuvres de bienfaisance et de sociétés de secours mutuels légalement reconnues ;
- réunions et manifestations des associations locales ;
- réunions des sections locales d'organisation syndicales, politiques et confessionnelles ;
- réunions à caractère régional, national par des partis politiques, syndicats communaux ;
- manifestations organisées par le syndicat intercommunal SISPOLO

Article 3.-

CAUTION

À la délivrance des clés, l'organisateur déposera une caution. De cette caution seront déduits les frais à payer en rapport avec les dégâts éventuels occasionnés au cours de la manifestation.

Les clés sont à remettre au secrétariat communal endéans les 3 jours après la manifestation. Pour chaque jour de retard la somme de 25.- Euro sera retenue de la caution.

Article 4.-

REGLEMENT D'UTILISATION

Le règlement d'ordre intérieur d'utilisation des salles des fêtes de la commune de Putscheid voté par le conseil communal dans sa séance du 06 mai 2010 est également applicable pour la salle des fêtes de Bivels.

P r i e l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente délibération.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

Le Conseil Communal,
pour extrait conforme
suivent les signatures
le bourgmestre, le secrétaire,

